

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 09 décembre 2024</p> <p>Date de la convocation : 02 décembre 2024</p> <p>Date de publication : 16 décembre 2024</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2024/74</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/74

OBJET : URBANISME - Approbation du bilan 2023 des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Commune et par l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (19) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; M. Christophe TIERFOIN ; M. Alexis POURKARTE (parti à 22h15) ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD (arrivé à 20h06) ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD (arrivée à 20h05) ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (8) :

Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à M. Claude COTTIN
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
Mme Laure JOUFFROY a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS
Mme Véronique ERAPA a donné pouvoir à Mme Brigitte POINCELIN
Mme Stéphanie VINSOT a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

Mme Stéphanie BAGUET ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2024/74 - URBANISME - Approbation du bilan 2023 des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Commune et par l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)

La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines est partenaire de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) depuis le 20 novembre 2013.

Deux conventions sont actives, à ce jour, sur le territoire :

- 1- Une convention bipartite (Commune/EPFIF) signée en 2022. Elle mobilise une enveloppe globale de 7M€ jusqu'au 31 décembre 2028 et identifie deux secteurs en maîtrise foncière dit « Centre-Ville » (Grivot) et « Ancienne Ferme » (Porte de Chartres) et actuellement deux secteurs de veille foncière dit « Maison pour personnes âgées » (rue des Remparts) et des « Moussettes » (rue des Moussettes) ;
- 2- Une convention tripartite (Commune / EPFIF / CART), signée en 2022 sur le secteur de maîtrise foncière dit « RAMBOL ». Elle mobilise une enveloppe globale de 3M€ jusqu'au 31 décembre 2027.

Les deux conventions représentent un potentiel de 300 logements ainsi qu'une zone d'activités et mobilisent ainsi potentiellement jusqu'à 10M€ de portage foncier.

En application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la commune, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

1/ Acquisitions et cessions hors convention d'intervention foncière :

- Néant.

2/ Acquisitions et cessions dans le cadre de la convention d'intervention foncière :

- Acquisition des parcelles à la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la maîtrise de l'entière de « l'îlot Grivot ».
- Acquisition d'un terrain cadastré AT 307 rue des Moussettes (588m²)

La synthèse de l'avancement de la convention d'intervention foncière au 31 décembre 2023 se présente telle que suit :

*Synthèse avancement CIF

Montant des CIF :	10 000 000 €
Montant engagé au 31/12/2023	3 259 783 €
Montant des recettes au 31/12/2023	22 402 €
Solde des CIF	6 762 619 €
Stock foncier	3 237 381 €

*Prévisions année 2024

Acquisitions et frais de portage	2 607 033 €
Cessions / Subventions / Recettes	2 490 000 €

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment

VU la délibération n° 2022/44 du Conseil Municipal du 31 mai 2022 - approuvant la convention de maîtrise foncière « Centre-ville », « Ancienne ferme » et de veille foncière,

VU la délibération n° 2022/45 du conseil municipal du 31 mai 2022 - approuvant la convention de maîtrise foncière « Rambol »,

CONSIDERANT la synthèse de l'avancement de la convention d'intervention foncière au 31 décembre 2023 rappelée ci-avant,

CONSIDERANT la liste des biens en stock au 31 décembre 2023 :

	Adresse	Nature	Surface	Occupation	Date d'acquisition
AV 58	3/5 avenue Henri Grivot	Copropriété (lot 1)	106 m ²	Libre	26/12/2014
AV 58	3/5 avenue Henri Grivot	Copropriété (lot 3 et 4)	106 m ²	Libre	04/05/2016
AV 58	3/5 avenue Henri Grivot	Copropriété (lot 5)	106 m ²	Libre	20/05/2016
AV 58	3/5 avenue Henri Grivot	Copropriété (lot 2)	106 m ²	Libre	23/12/2021
AV 258	23 rue des remparts	Terrain nu	474 m ²	Libre	29/09/2017
AV 269	15/15bis rue du Général de Gaulle	Boxes + terrain nu	244 m ²	Libre	05/11/2019
AV 284	15/15bis rue du Général de Gaulle	Terrain nu	40 m ²	Libre	22/07/2021
AV 92	39 rue Poupinel	Maison	55 m ²	Libre	10/11/2021
AV 90	3 rue Charles de Gaulle	Corps de ferme	465 m ²	Libre	25/11/2021
AV 61	21 rue des Remparts	Maison	496 m ²	Libre	04/05/2022
AV 56	21bis rue des Remparts	Garage	170 m ²	Libre	06/07/2023
AV 57	7, avenue Henri Grivot	Commerce	91 m ²	Libre	06/07/2023
AV 59	1, avenue Henri Grivot	Maison	129 m ²	Libre	06/07/2023
AV 60	21, rue Charles de Gaulle	Maison + Activité	723 m ²	Libre	06/07/2023
AV 243	19, rue Charles de Gaulle	Terrain Nu	286 m ²	Libre	06/07/2023
AT 307	6, rue des Amorteaux	Terrain nu	588 m ²	Libre	22/03/2023

ENTENDU l'exposé de M. Arnaud BAGUENIER, rapporteur

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **18 voix POUR**
- **8 Abstentions :** *M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ;*

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2023 par l'intermédiaire de l'EPFIF pour le compte de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*